

SIAEP de ST VIVIEN DE MEDOC

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable (RPQS)

Exercice 2017



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT



Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017	6
1.6.2.	Production	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	7
1.6.5.	Autres volumes	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé	8
1.7.	Ouvrages	8
1.7.1.	Châteaux d'eau	8
1.7.2.	Ouvrages de production/reprise/surpression	9
1.7.3.	Energie électrique	9
1.8.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	9
1.8.1.	Canalisations	9
1.8.2.	Equipements et branchements	9
1.8.3.	Compteurs	10
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	12
2.3.	Recettes	14
3.	Indicateurs de performance	15
3.2.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	16
3.3.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	17
3.4.	Indicateurs de performance du réseau	19
3.4.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	19
3.4.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	20
3.4.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	20
3.4.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	21
3.5.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	21
4.	Financement des investissements	22
4.1.	Branchements en plomb	22
4.2.	Montants financiers	22
4.3.	État de la dette du service	22
4.4.	Amortissements	22
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	23
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	24
5.3.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	25

1. Caractérisation technique du service



1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : **SIAEP DE SAINT VIVIEN DE MEDOC**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **Grayan-et-l'Hôpital, Saint-Vivien-de-Médoc, Talais, Vensac**
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 09/12/2012 Non
- Existence d'un schéma directeur (Schéma directeur des installations en 2011) Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : **VEOLIA EAU**
- Date de début de contrat : 01/07/2013
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **30/06/2023**
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

Nature exacte de la mission du prestataire :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clients
Mise en service	Des branchements
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Des compteurs, des équipements électromagnétiques, des installations électriques, des ouvrages métalliques, de la serrurerie, de la menuiserie et vitrerie, du matériel de télégestion, du matériel de traitement, ...
Prestations particulières	Analyses, recherche de fuites ou arrivée d'eaux parasites, traitement des boues Vente en gros d'eau à la commune de Vendays Montalivet

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **4 830 habitants au 31/12/2017** (4 691 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **4 975 abonnés au 31/12/2017** (4 898 au 31/12/2016).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

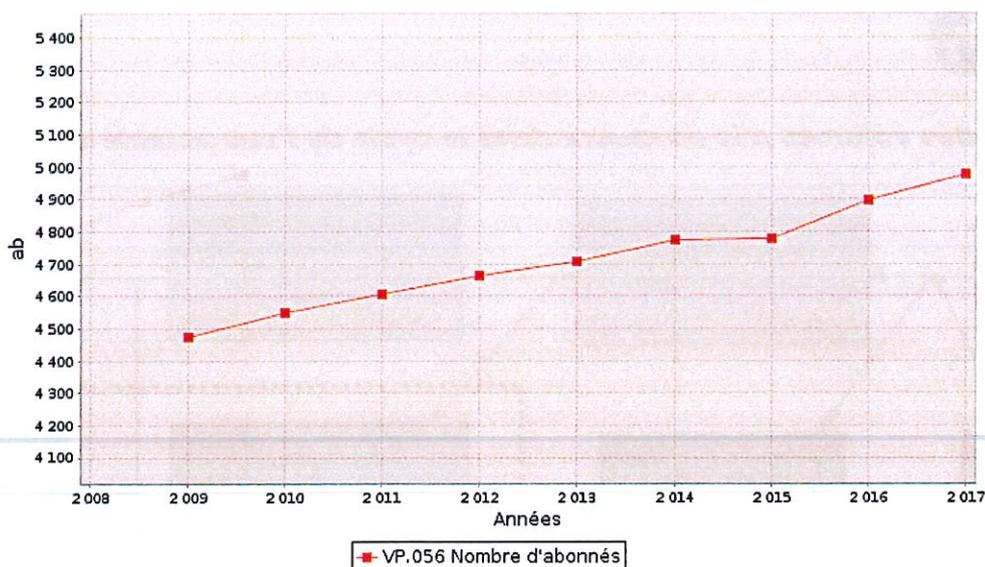
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Grayan-et-l'Hôpital	2 375			2 414*	
Saint-Vivien-de-Médoc	1 275			1 295*	
Talais	533			541*	
Vensac	714			725*	
Total	4 898			4 975	1,57 %

*Données non renseignées calculées en tenant compte du % de l'augmentation globale

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **29,61 abonnés/km au 31/12/2017** (29,15 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1 habitants/abonné au 31/12/2017** (0,96 habitants/abonné au 31/12/2016). Ce ratio est faussé par le calcul basé sur la population sédentaire des communes qui ne prend pas en compte la population estivale (exemple Centre EURONAT).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **84,26 m³/abonné au 31/12/2017** (78,66 m³/abonné au 31/12/2016).



1.5. Eaux brutes



1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève **487 986 m³ pour l'exercice 2017** (531 307 pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Forage LES MAURELLES	Prélèvement en nappe souterraine Eocène moyen		159 472	116 462	- 27%
Forage de VIDEAU 2	Prélèvement en nappe souterraine Eocène supérieur		107 018	82 421	- 23%
Forage LES PIOTS	Prélèvement en nappe souterraine Eocène moyen		192 839	121 903	- 36,8%
Forage de LA LOUBIE	Prélèvement en nappe souterraine Eocène supérieur et moyen		71 978	167 200	+ 132,3%
Total			531 307	487 986	- 8,2%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

1.5.2. Achats d'eaux brutes



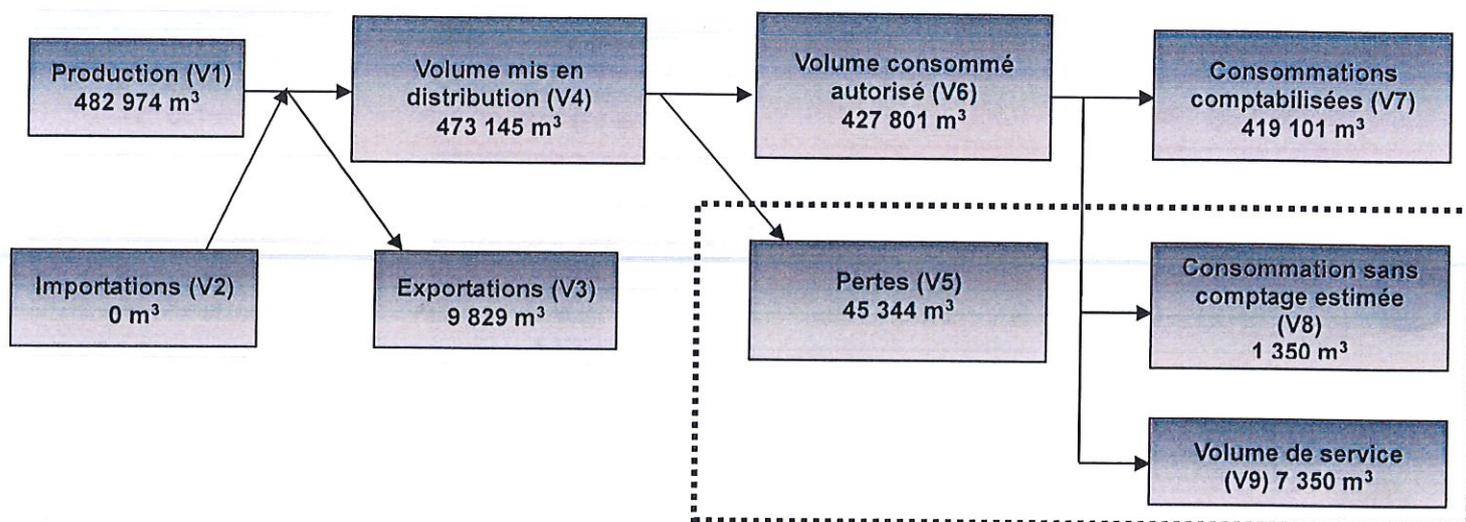
Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Sans objet

1.6. Eaux traitées



1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



1.6.2. Production

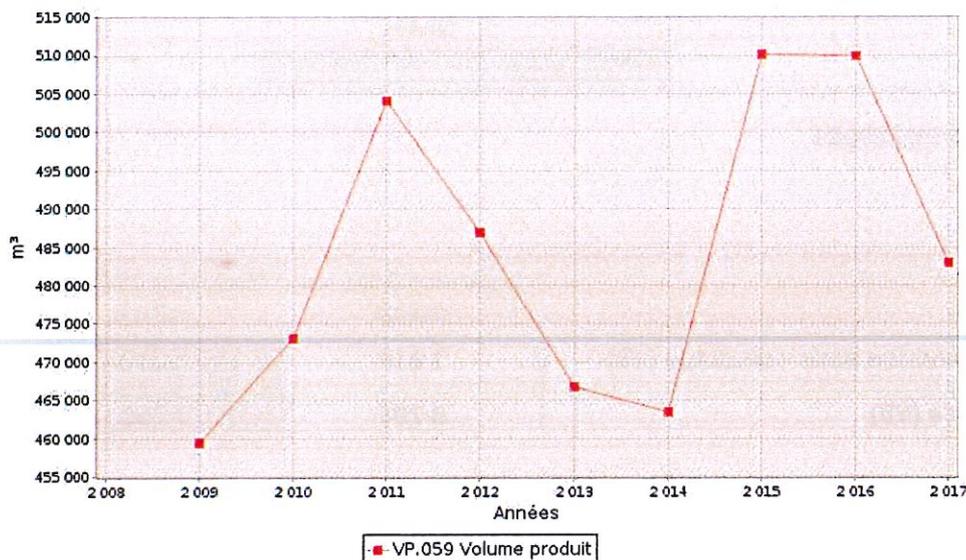


Le service a 4 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Station de la Loubie - St Vivien de Médoc	Déferrisation physico-chimique et désinfection eau de javel
Station Les Piots – St Vivien de Médoc	Déferrisation physico-chimique – démanguenisation et désinfection eau de javel
Station Les Maurelles – Grayan et l'Hôpital	Déferrisation biologique et désinfection eau de javel
Station Videau – Grayan et l'Hôpital	Déferrisation physico-chimique et désinfection eau de javel

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Forage LES MAURELLES	158 059	116 462	-26,3 %	40
Forage de VIDEAU 2	117 450	82 421	-29,8 %	40
Forage LES PIOTS	162 401	121 903	-24,9 %	40
Forage de LA LOUBIE	71 978	167 200	+ 132,3 %	40
Total du volume produit (V1)	509 888	482 974	-5,3 %	40



1.6.3. Achats d'eaux traitées



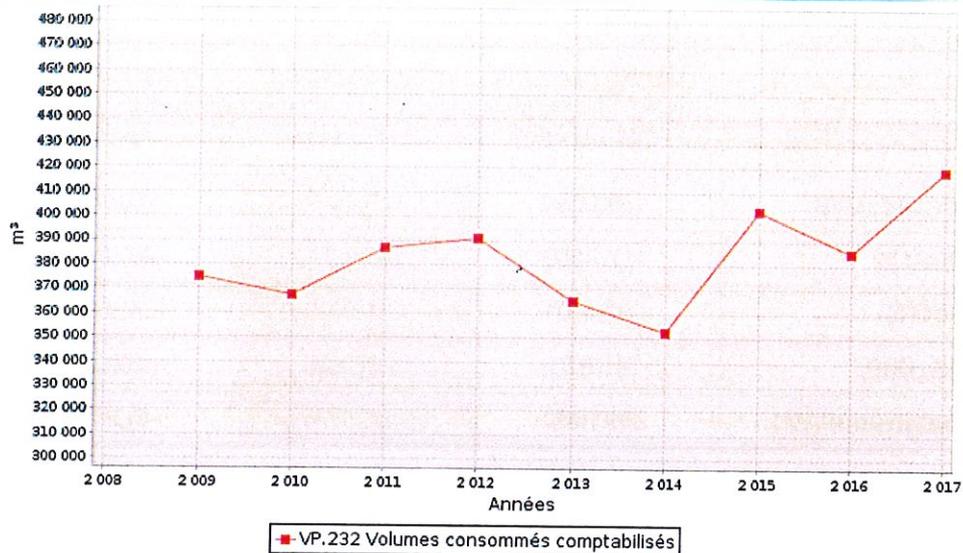
Sans objet

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	385 293	419 101	+ 8,8%
Abonnés non domestiques	0		%
Total vendu aux abonnés (V₇)	385 293	419 101	+ 8,8%
Total vendu à d'autres services (V₃) : commune de VENDAYS MONTALIVET	13 026	9 829	- 24,5%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 610	1 350	-16,1%
Volume de service (V9)	9 796	7 350	-25%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 (m3/an)	Exercice 2017 (m3/an)	Variation (%)
Volume consommé autorisé (V6)	396 699	427 801	7,8%

1.7. Ouvrages



1.7.1. Châteaux d'eau



Dénomination ouvrage	Capacité de stockage
Château d'eau de Labiau	500 m3

1.7.2. Ouvrages de production/reprise/surpression



Installation de production	Capacité de production	Capacité de stockage
ST La Loubie	309	750
ST Les Piots	1 415	0
ST Videau	990	450
ST Les Maurelles	1 444	0
Capacité totale	4 158	1 200

1.7.3. Energie électrique



	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Energie consommée (kWh)	321 166	347 686	350 568	334 812	295 832	- 11,6 %

1.8. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



1.8.1. Canalisations



Le linéaire du réseau de canalisations (hors branchements) du service public d'eau potable est de **168 kilomètres au 31/12/2017** (168 au 31/12/2016).

1.8.2. Equipements et branchements

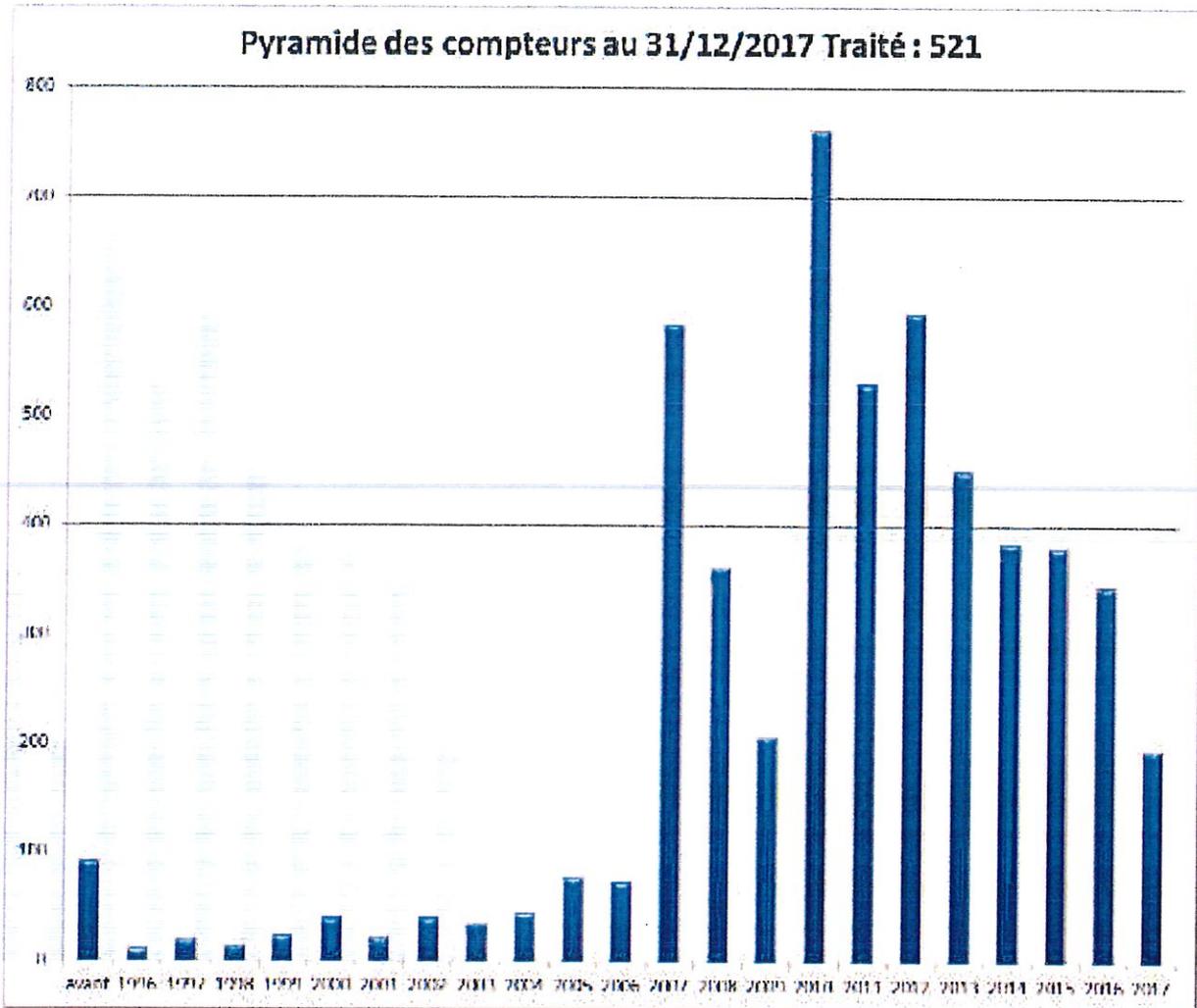


	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Poteaux incendie	135	135	135	135	135	0 %
Branchements	3 408	3 485	3 518	3 575	3 621	+ 1,3 %

1.8.3. Compteurs



	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre compteurs	4 706	5 071	5 107	5 179	5 278	+ 1,9 %



2. Tarification de l'eau et recettes du service



2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs concernant la part de VEOLIA sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : **annuelle**

La facturation est effectuée avec une fréquence : **semestrielle**

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de **403 073 m³/an** (396 278 m³/an en 2016).

Tarifs		Au 01/01/2017 (€)	Au 01/01/2018 (€)
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	18,3 €	18,3 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	0,625 €/m ³	0,625 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	43,56 €	44,28 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	0,455 €/m ³	0,4627 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,086 €/m ³	0,09 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,32 €/m ³	0,33 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

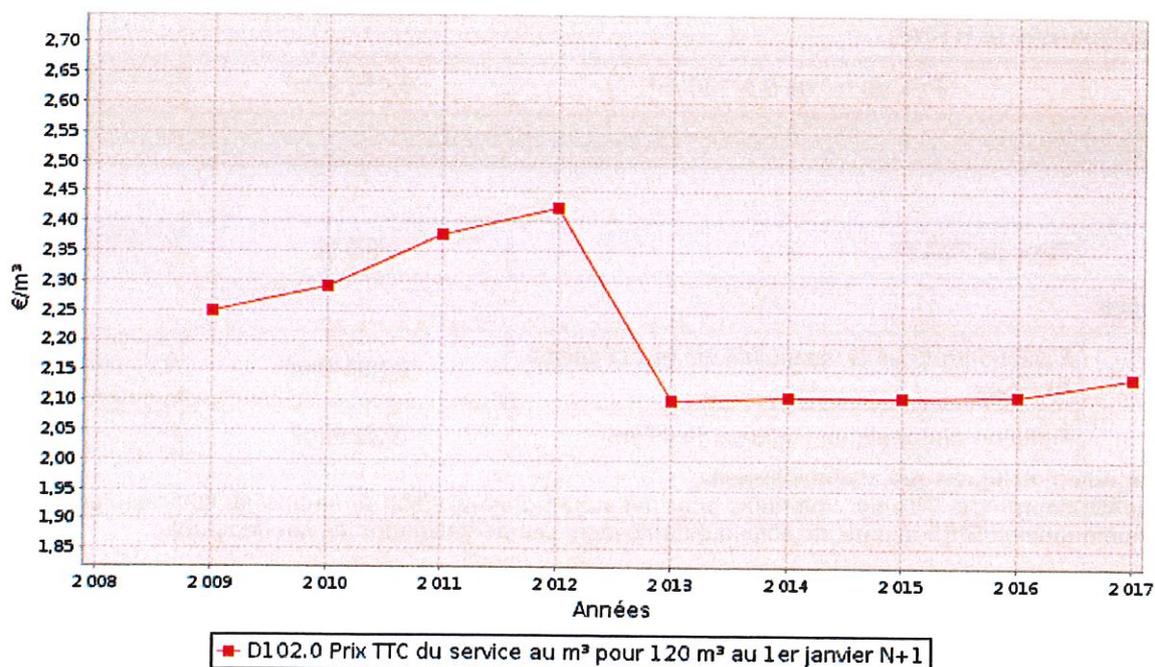
⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

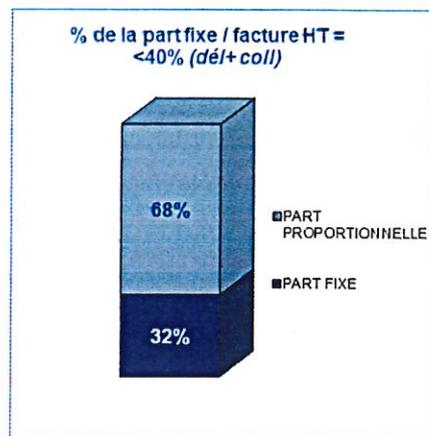
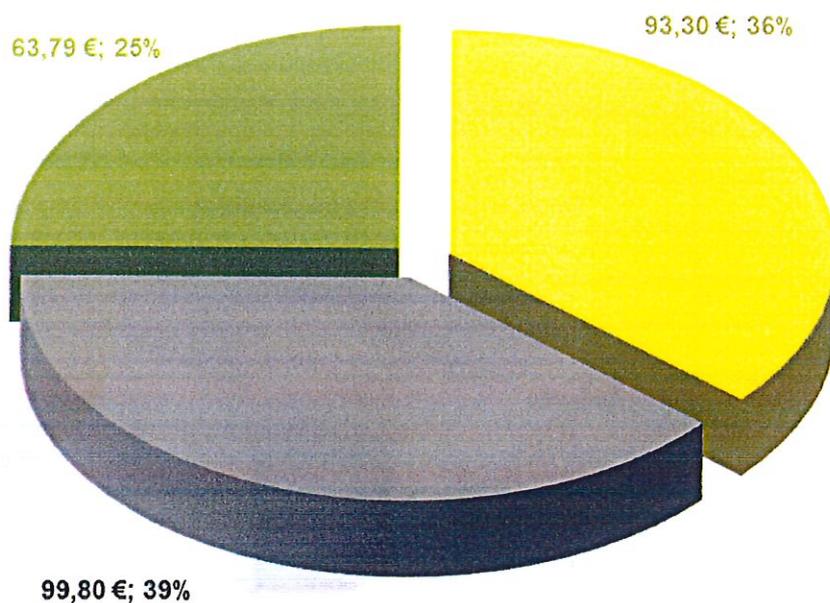
Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	18,30	18,30	0%
Part proportionnelle	75,00	75,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	93,30	93,30	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	43,56	44,28	+ 1,6 %
Part proportionnelle	54,60	55,52	+ 1,7 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	98,16	99,80	+ 1,7 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,32	10,80	+ 4,7 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	38,40	39,60	+ 3,1 %
TVA	13,21	13,39	+ 1,4 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	61,93	63,79	+ 3 %
Total	253,389	256,897	+ 1,4 %
Prix TTC au m³	2,1156	2,1408	+ 1,4 %



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Répartition des recettes d'une facture de 120m3 (01/01/2017)

- COLLECTIVITE
- DELEGATAIRE
- TAXES



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017 (€/m ³)	Prix au 01/01/2018 (€/m ³)
Grayan-et-l'Hôpital	2,1158 €/m ³	2,1408 €/m ³
Saint-Vivien-de-Médoc		
Talais		
Vensac		

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	321 419	262 633	- 18,29 %
<i>dont abonnements</i>	<i>Non renseigné</i>	<i>Non renseigné</i>	
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	321 419	262 633	- 18,29 %
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	321 419	262 633	- 18,29 %

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	393 188	356 442	- 9,35 %
<i>dont abonnements</i>	<i>Non renseigné</i>	<i>Non renseigné</i>	
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Redevance Prélèvement (Agence de l'Eau)	31 724	27 097	
Redevance Pollution (Agence de l'Eau)	118 098	94 401	
Total recettes de vente d'eau	543 010	477 940	- 11,98 %
Recettes liées aux travaux	31 856	57 615	
Autres recettes (préciser)	28 863	32 973	
Total autres recettes	60 719	90 588	+ 50,08 %
Total des recettes	603 729	568 528	- 5,83 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : **740 573 €** (864 429 € au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance



3.1. *Exploitation et renouvellement patrimoine eau*



3.1.1. *Stations et ouvrages*



3.1.1.1. *Nettoyage et désinfection*

Nom du site	Descriptif	Capacité (m3)	Date nettoyage année n-1	Date nettoyage année n
La Loubie	Château d'eau	750	20/04/2016	14/11/2017
Videau	Bâche de reprise	450	14/04/2016	16/11/2017
Labiau	Réservoir au sol	500	14/04/2016	16/11/2017

3.1.1.2. *Renouvellement*

Site	Opération réalisée en 2017	Nature renouvellement
ST La Loubie Forage Groupe exhaure immergé	Renouvellement	Programme
Désinfection Pompe doseuse de javel	Renouvellement	Programme
Equipements électriques/Electroniques Equipements de mesure	Renouvellement	Programme
ST Videau Désinfection Equipement chloration	Renouvellement	Programme
Traitement Tour de deferrisation Pompe de lavage Pompe de reprise Compresseur anti bélier Clapet Vanne Flotteur filtre à sable Caillebotis caniveau technique	Renouvellement Renouvellement Renouvellement Renouvellement Renouvellement Renouvellement Renouvellement Renouvellement	Garantie Programme Programme Programme Programme Programme Programme Garantie
Equipements électriques/Electroniques Groupe électrogène Capteur pression	Renouvellement Rénovation	Garantie Programme

3.1.2. Réseaux



3.1.2.1. Recherches de fuites

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	16	15	8	9	5	- 44 %
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	- 100 %
Nombre de fuites sur branchements	7	5	4	12	6	- 50 %
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,2	0,1	0,1	0,3	0,2	- 33,3 %
Nombre de fuites sur compteur	8	0	22	11	15	+ 63,6 %
Nombre de fuites sur équipement	0	0	0	2	0	- 100 %
Nombre de fuites réparées	31	20	34	34	29	- 14,7 %
Linéaire soumis à recherche de fuites	0	16 082				

3.1.2.2. Renouvellement compteurs

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre de compteurs	4 706	5 071	5 107	5 179	5 278	+ 1,9 %
Nombre de compteurs remplacés	184	438	263	387	229	- 40,8 %
Taux de compteurs remplacés	3,9	8,6	5,2	7,5	4,3	- 42,70 %

3.2. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	24	0	28	0
Paramètres physico-chimiques	25	0	30	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.4. Indicateurs de performance du réseau



3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

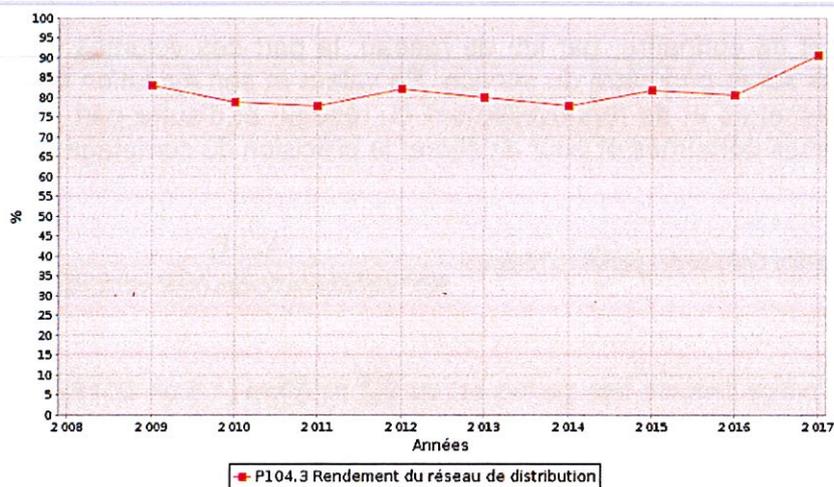


Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} \cdot 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :



$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_1}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	80,4 %	90,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	6,68	7,14
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	77,5 %	88,58 %

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0,9 m³/j/km** (1,8 en 2016).

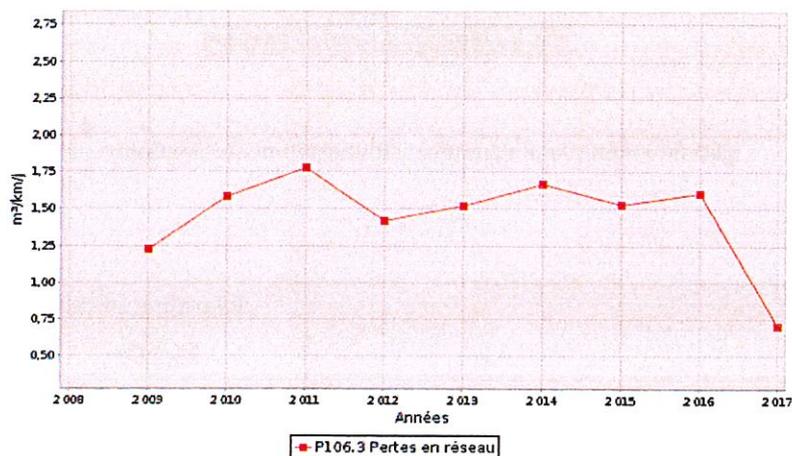
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de **0,7 m³/j/km** (1,6 en 2016).



3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0,64 en 2016).

3.5. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 40 % (47,7% en 2016).

4. Financement des investissements



4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	3 575	3 621
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 111 309	243 790
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	—	—
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.4. Amortissements



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 206 185 € (177 183 € en 2016).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Travaux renouvellement réseau Saint Vivien, Talais et Vensac	483 462 €	
Forages sur la commune de Vensac	326 700 €	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Sans objet

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau



5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu 3 demandes d'abandon de créance et en a accordé 3.

209 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0005 €/m³ pour l'année 2017 (0,0005 €/m³ en 2016).

5.2. Taux impayés (P154.0)



Le taux d'impayés sur l'exercice 2016 au 01/01/2017 est de 2,02 % soit un montant de 31 894 €

5.3. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet

6. Tableau récapitulatif des indicateurs



		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 691	4 975
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,11	2,14
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80,4%	90,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,8	0,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,6	0,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,64%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	47,7%	40%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0005	0,0005



UGE : 0094 SYNDICAT SAINT VIVIEN DE MEDOC

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 – Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SYNDICAT DES EAUX ST VIVIEN MEDOC

Adr : MAIRIE

33590 SAINT VIVIEN DE MEDOC

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000128	VIDEAU 2	293	N	EC	23/08/2007	24/02/2014			40%
033000130	LES MAURELLES	437	N	EC	23/08/2007	20/12/2013			40%
033000326	LA LOUBIE	200	N	EC	23/08/2007	14/12/2013			40%
033000327	LES PIOTS	528	N	EC	23/08/2007	20/12/2013			40%
Indice consolidé /UGE									40,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

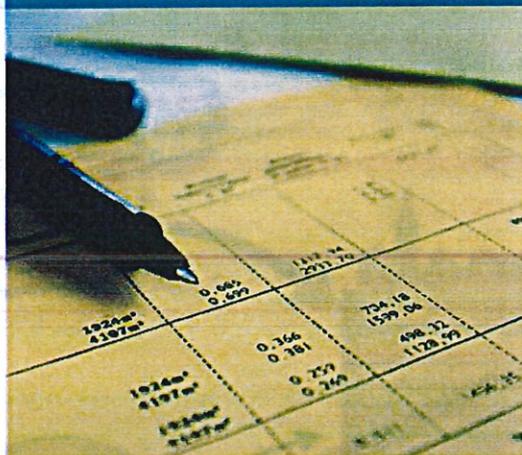
Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000607	LES MAURELLES	TTP	433	3		3	
033000754	LA LOUBIE	TTP	196	2		2	
033000755	LES PIOTS	TTP	445	3		4	
033001305	VIDEAU	TTP	287	2		3	
033000485	SAINT VIVIEN	UDI	4614	18		18	
Total				28		30	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €/TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.

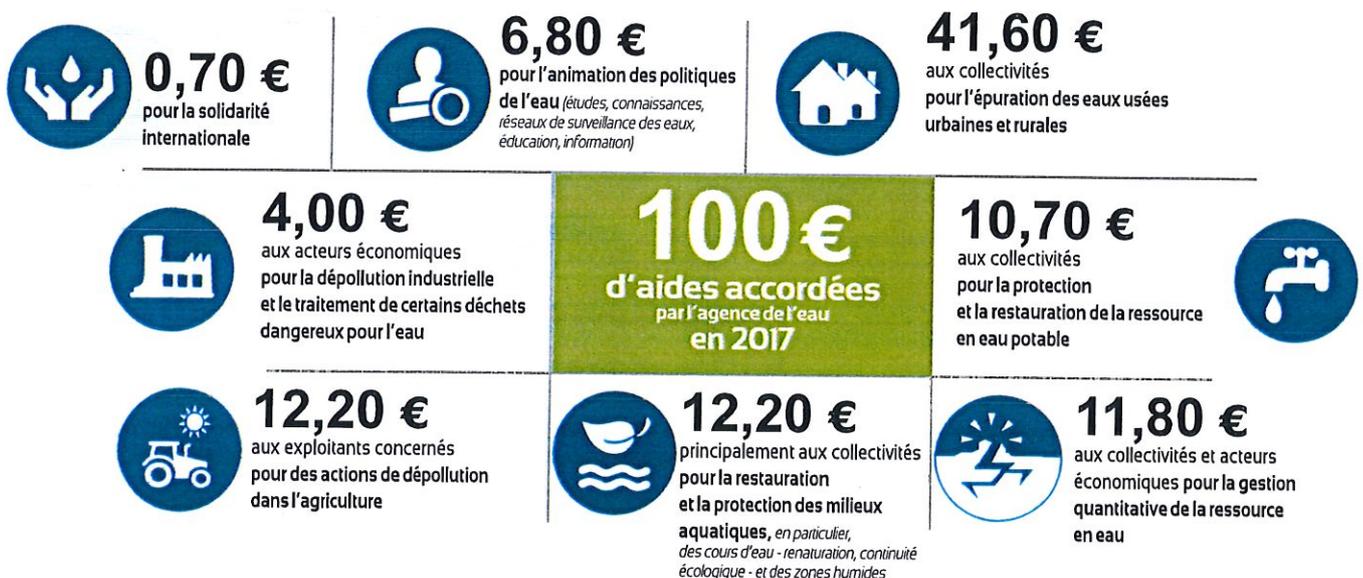


Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.

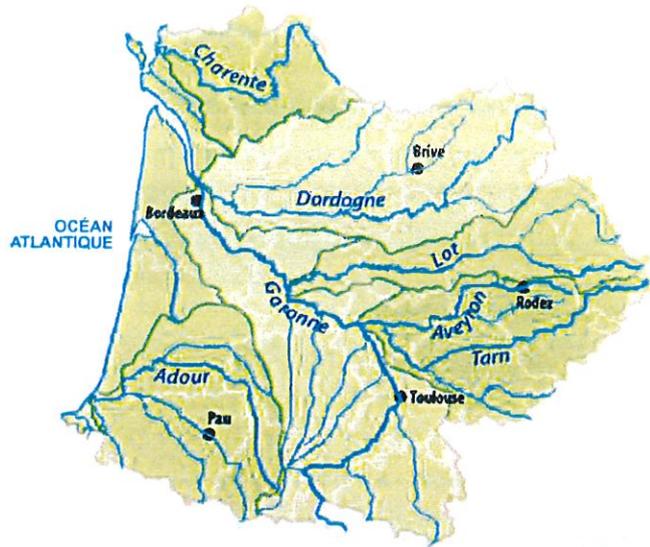


Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 36 37 38
Fax 0561 36 37 28

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© avril 2018, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES
AGENCES
DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



S.I.A.E.P de SAINT VIVIEN DE MEDOC

Synthèse eau potable



Extrait du RPQS 2017



2017

TERRITOIRE

4 830 habitants
4 975 abonnés

Le service d'eau potable du S.I.A.E.P de Saint Vivien de Médoc regroupe les communes de : Grayan et l'Hôpital, Saint Vivien de Médoc, Talais et Vensac.

La population desservie est de 4 830 habitants. L'eau est distribuée à 4 975 abonnés en 2017.



4 communes adhérentes

EXPLOITATION

Délégation en affermage
Contrat : 01/07/2013
Échéance : 30/06/2023

La société VEOLIA EAU a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.
Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.



PRODUCTION

4 ressources

Des ressources propres au syndicat :

- Forage de Videau 2
- Forage Les Maurelles
- Forage de La Loubie
- Forage Les Piots



487 936 m³ ont été prélevés en 2017 (- 8,2 % par rapport à 2012/2016).

DISTRIBUTION

68 Km de réseau
19 101 m³ consommés
4,24 m³/abonné
P : 0,7 m³/j/km
densité : 29.61 ab/km

En 2017, les abonnés domestiques ont consommé 419 101 m³ + 8,8 % par rapport à 2016) soit en moyenne 237,73 litres par habitant et par jour (225,01 litres /habitant/jour en 2016).
Par ailleurs, un volume total de 9 829 m³ a été exporté vers la commune de Vendays Montalivet (13 026 m³ en 2016).



Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs,...) le rendement du réseau était de 90,6 % en 2017 (80,4 % en 2016).



QUALITE

bonne

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

PRIX

256,897 € pour 120 m³/an
2,1408 €/m³ T.T.C. /120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Un abonné domestique consommant 120 m³ payera 256,897 € (sur la base du tarif au 1^{er} janvier 2018, toutes taxes comprises), 253,39 € au 1^{er} janvier 2017.

Soit 2,1408€/m³ (2.11 €/ m³ T.T.C au 01/01/2017).

2.1408 €/m³



TRANSPARENCE

www.services.eaufrance.fr

Les données du service, tarifs et performance, sont mises en ligne sur l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement.

